



# **☑** DEUX CALENDRIERS :

Une procédure unique

# en NOUVELLE-CALÉDONIE

parcoursup-nouvelle-caledonie.fr

27 juillet 2023

### Ouverture de la plateforme

Connection et découverte de la Plate-forme

## Dès le 5 septembre 2023



### Inscription, information saisie des vœux

Inscription et création du dossier Parcoursup. > Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée.

> Possibilité de renseigner les adresses mail des représentants légaux pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

Ne pas oublier de faire les dossiers de bourse par ailleurs!

Consultation des caractéristiques de chaque formation: contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc...)

Je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les



parcoursup.fr

Décembre 2023

# Dès la mi-janvier 2024

<sup>a</sup> Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas recu de propositions

Jusqu'à début

avril 2024

Jusqu'à mi-mars 2024

Jusqu'au 26 octobre 2023

Clôture définitive de la saisie de vœux

Jusqu'au 2 novembre 2023

# **Finalisation et confirmation**

### FINALISATION DU DOSSIER:

- Saisir un projet de formation motivé pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles pièces demandées

# CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU

Pour chaque vœu confirmé une fiche avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

# A partir du 8 décembre 2023

# Propositions d'admission et réponses des candidats

# Réception des propositions d'admission :

- > Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse
- > Pour les formations non sélectives (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si b - en attente
- > Pour les formations sélectives (prépas, BTS, IUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé

### Réponses aux propositions d'admission:

- > Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et accepter une de mes propositions d'admission.
- > Je dois choisir parmi mes vœux en attente ceux que je souhaite conserver.
- > J'ai un délai de réponse à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition1. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

## Dès le 19 décembre 2023

## Phase complémentaire

Inscription à la phase complémentaire du 19 décembre 2023 au 12 février 2024

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

Attention aux délais de réponse!

Si je n'ai aucune réponse positive, je peux saisir la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui étudiera mes souhaits de formation prioritaires et me fera des propositions de formation au plus près de mes choix initiaux2

# Inscription administrative et fermeture

Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.

Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil!

# $^{1}$ Parcoursup métropole : Impératif de répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués dans le dossier

Début juin 2024

<sup>b</sup> Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

## Mi-juin 2024

En cas de uniquement dans formations sélectives.

Métropole uniquement : Attention aux points d'étapes si conservation de vœux en liste d'attente !

> Jusqu'à la mi-septembre 2024

Jusqu'au

16 Février 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir calendrier spécifique sur le site académique pour saisine CAES.